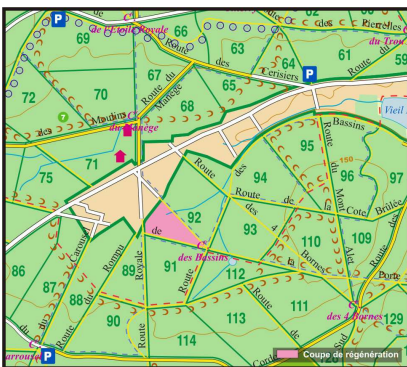


## Coupes 2014

### PLAN PARCELLE 92



## L'ONF réalise une coupe nécessaire sur la parcelle 92

Gérée par l'Office national des forêts, la forêt domaniale de Fausses-Reposes bénéficie d'un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024.

Celui-ci prévoit une coupe nécessaire en 2014 sur la parcelle 92 sur la commune de ville d'Avray.

**Elle contribuera au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.**

### L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

### Une coupe pour renouveler la forêt est programmée sur la parcelle 92

Composée principalement de chênes sessiles, la parcelle va bénéficier d'une coupe de régénération appelée **coupe définitive** sur 1,30 hectares.

Cette opération consiste à couper tous les derniers arbres arrivés à maturité pour laisser s'épanouir des jeunes semis par l'apport de la lumière.

**Ils seront la forêt de demain.**

Certains de ces arbres sont toutefois conservés à titre paysager.

#### Illustration d'une coupe de régénération



Une forêt d'arbres vieillissants

Les arbres arrivés à maturité sont coupés et laissent place à de jeunes semis

Une forêt renouvelée

## Coupes 2014

### L'ONF développe son intervention en "bois façonné"

Les chantiers d'exploitation peuvent générer des contraintes paysagères : présence de bois laissés sur le parterre des coupes, ornières, places de dépôts de bois ...

Afin de mieux gérer ces contraintes, l'ONF a décidé de développer son intervention en prenant en charge directement l'exploitation forestière.

### Cette intervention va démarrer début décembre 2014 pour une durée d'un mois environ

Cette coupe est décidée par l'ONF et sera **réalisée en "bois façonné" par un exploitant extérieur sous le contrôle de l'ONF.**

Une remise en état de la forêt est prévue en fin de chantier.

Les bois seront stockés en bord de chemin, à proximité de la parcelle avant d'être transportés.

### Utilisation du bois

Les bois de qualité seront utilisés pour la menuiserie, charpente et bois d'oeuvre.

### Ces travaux vont engendrer un certain nombre de désagréments pour le promeneur

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- La parcelle en question sera interdite au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans la parcelle puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

**L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.**

### Que se passera t-il après en forêt ?

La régénération de la forêt va se faire à partir de la germination naturelle des graines des plus beaux arbres, ici des chênes semenciers, se trouvant en place. On appelle cela la **régénération naturelle**.

## L'ONF prépare la forêt de demain



Panneau chantier :  
durant l'exploitation, le  
chantier est interdit au public.

# Forêt domaniale de Fausses-Reposes

24 novembre 2014

## Coupes 2014

### Plan de la coupe - parcelle 92 forêt domaniale de Fausses-Reposes

